

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTREAL, VENDREDI, 14 OCTOBRE 1898

No 33

2258

Moyenne de notre Tirage

Pour 1897

2258

CAISSES D'EPARGNE POSTALES

Le gouvernement est revenu sur sa détermination de ne payer, à partir du 1er octobre, que 2½ p. c. d'intérêt aux déposants des caisses d'épargne postales.

On continue et on continuera sans doute encore longtemps à payer 3 p. c. aux déposants.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision qui aura pour effet de permettre à la classe des travailleurs aux petites économies de placer leurs épargnes à un taux sinon rémunérateur, du moins satisfaisant.

Comme nous l'avons dit, la diminution de l'intérêt aurait surtout frappé la classe agricole qui n'a pas, comme la population des villes, des banques ou des succursales de banque pour y porter ses petites économies. Car les banques paient un intérêt plus élevé que le gouvernement ne se proposait d'accorder à ses déposants. Or la classe agricole est tout aussi intéressante que les ouvriers des villes et doit avoir les mêmes facilités de placement.

Le gouvernement paraît l'avoir enfin compris ; tant mieux.

RAISINS DE CALIFORNIE

Dernièrement, s'est formée l'Association des Viticulteurs de Californie. Le but de cette association est de maintenir les prix et de mettre fin aux expéditions en consignation auxquelles on attribue les pertes récentes faites dans ce genre de commerce. Les représentants de cette Association prétendent qu'elle a le support de deux mille producteurs et de soixante maisons d'emballage, représentant environ 90 pour cent de la production totale. En outre l'Association se propose d'acheter le reste de la récolte.

D'après les règlements de l'Association, les empaqueteurs disposeront de la récolte comme précédemment, cependant ils devront vendre aux prix fixés par l'Association ; dans le cas contraire, l'organisation leur coupera les vivres.

Actuellement, le prix à la côte est de 4c f.o.b. et une avance de ¼c a été déclarée à partir du 15 octobre. L'Association garantit qu'elle ne vendra pas de raisins durant la saison à des prix plus bas que ceux officiellement annoncés.

On estime à environ \$3,000,000 la production des membres de l'Association.

VERIFIEZ VOS FACTURES

Il arrive parfois que les marchands ont des démêlés avec leurs fournisseurs au sujet de marchandises qui leur sont facturées et qui manquent à l'arrivée du paquet.

Ces démêlés proviennent généralement de ce fait que les marchandises ne sont pas déballées, dès qu'elles entrent au magasin ou bien qu'elles sont mises sur les tablettes sans que vérification en ait été faite avec les factures.

Quand, au bout de quelques jours, on veut vérifier, on s'aperçoit d'une erreur et on écrit au fournisseur pour la lui signaler. Or, avec le mouvement d'affaires qui se produit dans un magasin de gros, surtout à de certaines époques, il est difficile de retracer d'où vient l'erreur signalée, si erreur il y a eu de la part du marchand de gros.

Mais les marchandises ont pu être égarées ou volées entre le jour de la réception et celui de la vérification et c'est à tort, en ce cas, que l'on accuse le fournisseur de négligence. C'est pourquoi bon nombre de maisons n'admettent pas de réclamations à ce sujet, passé un certain délai, et elles ont raison.

D'ailleurs tout marchand doit avoir de l'ordre et c'est en avoir que de vérifier dès leur arrivée et les marchandises et la facture.

C'est pourquoi nous conseillons à nos lecteurs de ne jamais se départir de cette habitude, s'ils l'ont déjà, ou de la contracter, s'ils ne l'ont pas encore.

A L'ASSOCIATION DES EPICIERS

L'Association des épiciers a fait, jeudi jernier, l'élection annuelle de ses officiers pour l'exercice 1898-99.

L'assemblée était sensiblement plus nombreuse que d'habitude : une trentaine de membres environ.

Le trésorier M. J. P. Dixon a donné lecture de son rapport, qui a été adopté.

M. P. Gannon, secrétaire de l'association, en réponse aux observations de plusieurs membres relativement à la collection anticipée des cotisations annuelles, a donné à l'assemblée d'amples explications.

On a ensuite procédé à l'élection des officiers avec le résultat suivant : Président : M. John Scanlan.

1er vice-président : M. Vital Raby.

2e vice-présid. : M. l'éch. R. Turner.

Sec.-honoraire : M. N. Lapointe.

Trésorier : M. J. P. Dixon.

Directeurs : MM. S. D. Vallières, S. Demers, Jos. Pepin, A. D. Fraser, J. E. Manning, John Johnston.

L'élection s'est faite sans incident.

M. N. Laporte avait été proposé pour la vice-présidence ; malheureusement, par suite d'une regrettable omission, son nom ne figurait pas sur la liste de mise en nomination. On n'a donc pas pu voter en sa faveur ; mais il est certain que son nom eut rallié l'unanimité des suffrages, si en juger par les dispositions de l'assemblée qui l'a nommé secrétaire-honoraire.

M. Vital Raby, qui est un des membres les plus assidus et les plus